



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 2 MARS 2026

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 24
- Pouvoirs : 2
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 3

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 23 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Béatrice CROISILE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Frédérique LEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Ternay)

Excusé :

M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Mme Martine JAMES (Communay)

Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)

N°2026-33-1.1.5.4  
02/03/2026

**Signature du marché global de performance et dépôt des autorisations du droit des sols dans le cadre du projet de requalification de la piscine de Saint Symphorien d'Ozon**

***Jean-Philippe CHONE, Vice-président délégué au patrimoine, rappelle à l'assemblée que :***

- Vu** les articles L.2124-3, R.2142-17, R.2161-12 et suivants, L.2171-1, L.2171-3, R.2171-2 et R.2171-3, L.2171-8, R.2171-15 et suivants, R.2171-19 et suivants et R.2171-23 du Code de la Commande Publique ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-19-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;
- Vu** la délibération n° 2025-25-1.7.2 du conseil communautaire en date du 3 mars 2025 ;
- Vu** la décision de la commission d'appel d'offres en date du 18 février 2026 ;
- Vu** le bureau communautaire du 16 février 2026 ;

**Considérant** le marché global de performance au sens des articles L.2171-1, L.2171-3, R.2171-2 et R.2171-3 du Code de la commande publique ayant pour objet la conception, la construction, l'exploitation technique, la maintenance et le gros entretien renouvellement du futur équipement aquatique de Saint-Symphorien d'Ozon ;

**Considérant** que la phase d'exploitation technique, de maintenance et de gros entretien renouvellement du futur équipement aquatique de Saint-Symphorien d'Ozon est d'une durée fixe de 60 mois (tranche ferme) reconductible 60 mois dans le cadre d'une tranche optionnelle prévue au marché ;  
**Considérant** que la consultation a été lancée sous forme d'une procédure avec négociation au sens de l'article L. 2124-3 du Code de la commande publique ;

**Considérant** que la consultation a été publiée le 19 mars 2025 au BOAMP et au JOUE avec une date et une heure limites de remise des candidatures fixée au 22 avril 2025 à 11h00 ;

**Considérant** les sept candidatures reçues dans le délai imparti ;

**Considérant** que le jury réuni le 2 juin 2025 a arrêté une liste de trois candidats admis à soumissionner au regard des critères de sélection des candidatures figurant aux documents de la consultation ;

**Considérant** la remise d'offres initiales par les trois candidats le 8 septembre 2025 avant 11h00, puis la tenue de négociation d'une journée par candidat les 3, 4 et 5 novembre 2025 afin de négocier les conditions du marché dans l'intérêt de la CCPO, puis la remise d'offres finales fixée au 5 janvier 2026 à 11h00 ;

**Considérant** que le jury réuni le 17 février 2026 a auditionné les trois groupements ayant déposé une offre et a proposé un classement ;

**Considérant** que la Commission d'appel d'offres, réunie le 18 février 2026 a pris connaissance du rapport d'analyse des offres ainsi que de l'avis du jury du 17 février 2026 et a procédé au classement des candidats et à la désignation de l'attributaire du marché en application des critères de jugement des offres annoncés aux documents de la consultation ;

**Considérant** que l'offre déposée par l'entreprise GCC OUVRAGES PUBLICS RHÔNE-ALPES, mandataire du groupement constitué par les entreprises BVL ARCHITECTURE / LIPSTICK XANADU Architectes / SYMBIEAU TECH / SA SCOP ETAMINE / AMPLITUDE CONSEIL / INGENIERIE CONSTRUCTION / FONDA CONSEIL / NRG CONSEIL / ANTEA France SAS / ENGIE Solutions - ENGIE ENERGIE SERVICES, a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection jugement des offres ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché global de performance n°2026.10.00 avec le groupement dont la société GCC OUVRAGES PUBLICS RHÔNE-ALPES est le mandataire, pour un montant global et forfaitaire, tranche ferme et tranche optionnelle incluses, de 12 104 242,10 € HT soit 14 525 090,52 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du contrat et toutes diligences pour le rendre exécutoire aux candidats dans les conditions rappelées ci-avant, et à titre d'avance sur honoraires pour le titulaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le permis de construire et le permis de démolir relatifs au projet de requalification de la piscine de St Symphorien d'Ozon, ainsi qu'à réaliser toutes démarches administratives nécessaires à l'avancement du projet ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2026 et des exercices concernés du budget principal de la CCPO aux chapitres 20, 21, 23 et 011.

Télétransmise en Préfecture le - 4 MARS 2026  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le - 4 MARS 2026

Pour extrait conforme au registre,  
Pierre BALLELIO  
Président

